

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE (Personne physique)

Nom	Prénom	N° d'intervenant

Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal) App. Ville, village ou municipalité

--	--	--

Province Pays Code postal

--	--	--

1.2 IDENTIFICATION DU TITULAIRE DES TITRES D'EXPLOITATION

<input type="checkbox"/>	Nom de l'entreprise	N° matricule	N° d'intervenant
<input type="checkbox"/>			

ENTREPRISE

<input type="checkbox"/>	Nom	Prénom	N° d'intervenant
<input type="checkbox"/>			

PARTICULIER

Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal) App. Ville, village ou municipalité

--	--	--

Province Pays Code postal

--	--	--

SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION : 2024-04-01 AU 2025-03-31

2.2 RAISON D'EXTRACTION DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE DU BAIL MENTIONNÉES À 2.3

Pour la construction ou l'entretien sur les terres du domaine de

- l'État : D'un chemin minier décrété minier
- D'un chemin en milieu forestier pour réaliser des activités d'aménagement forestier
- D'un chemin public par l'État, lorsqu'il est titulaire du bail
- De tout ou partie d'un chemin pour lequel une municipalité a obtenu une autorisation pour voir à son entretien ou à sa réfection
- D'un chemin par un organisme sans but lucratif déterminé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, lorsqu'il est titulaire du bail

- Pour Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) ou la Société de développement de la Baie James (SDBJ), lorsqu'elle est titulaire du bail
- Pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, lorsqu'il est titulaire du bail

